

**Délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 2024**



Nomenclature : 7.6  
2024/73

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 décembre à 18 heures, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni à la suite de la convocation en date du 17 décembre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de conseillers absents représentés : 8  
Nombre de conseillers absents : 3

**Etaients présents :**

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaelle, LEPERS Isabelle, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry.

**Etaients absents excusés représentés :**

COURBEZ Nadia (pouvoir DUBOIS Marion), THOREL Mireille (pouvoir BOILEAU Pascal), BOGAERD Eric (pouvoir DUMORTIER Benjamin), LESY Denis (pouvoir SILVESTRI Antoine), CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), CORNE Adeline (pouvoir CASTEL Sylvie), POUILLART Laurent (pouvoir ENNIQUE Renaud), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry).

Etaients absents : ROBIL Raphael, FIQUET Alain et LEFEBVRE Ludovic.

**POINT N°15 : Révision de la tarification des locations et services funéraires**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2015/083 du 16 décembre 2015 fixant les tarifs des concessions, des columbariums et des prestations et droits funéraires ainsi que la délibération 2023/9 du 8 mars 2023 qui avait permis de réviser la tarification bloquée depuis 2016 de la façon suivante :

Objet	durée	Prix
Concession (2m2)	15 ans	200 €
Concession (2m2)	30 ans	400 €
Columbarium 2 urnes	15 ans	600 €
Columbarium 2 urnes	30 ans	800 €
Cavurne	15 ans	200 €
Cavurne	20 ans	400 €
Ouverture de fosses		65 €
Exhumation et ré inhumation		65 €
Droit de superposition		65 €

Afin de suivre l'évolution des pratiques funéraires et d'encourager la réservation de cavurnes ou de columbariums, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la nouvelle grille tarifaire suivante :

Objet	durée	
Concession (2m2)	15 ans	350 €
Concession (2m2)	30 ans	550 €
Columbarium 2 urnes	15 ans	600 €
Columbarium 2 urnes	30 ans	800 €
Cavurne	15 ans	250 €
Cavurne	30 ans	450 €
Ouverture de fosses		75 €
Exhumation et ré inhumation		75 €
Droit de superposition		75 €

Monsieur le Maire précise que les produits de ces locations et services demeurent partagés au profit de la Commune et du CCAS sur la clé de répartition 2/3 - 1/3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité la révision des tarifs tels que présentée ci-dessus.

Vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire  
Antoine SILVESTRI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.